JEUDI 21 SEPTEMBRE ENCORE PLUS NOMBREUX TOUS ENSEMBLE POUR NOS DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES



Avec le projet de loi travail XXIL 2017 c'est

MANIFESTATION BASTIA 10H PREFECTURE

PERMIS DE LICENCIER À TOUT VA!

Désormais votre contrat de travail ne vous protègerait plus, l'employeur aurait la possibilité de se débarrasser de vous si vous n'acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l'augmentation de votre temps de travail.

Les employeurs pourraient facilement calculer le coût de l'indemnité de licenciement et son amortissement avec l'embauche d'un jeune de qualification égale mais bien moins bien payé que vous. Comme à GM&S aujourd'hui, les grands groupes pourraient désormais organiser les difficultés d'une entreprise dont ils veulent se débarrasser en France pour aller produire ailleurs à moindre coût.

Avec la loi XXL c'est le dumping social et les licenciements boursiers institutionnalisés! Des milliers d'emplois, particulièrement dans l'industrie, sont menacés.

● ● LA PRÉCARITÉ À TOUS LES ÉTAGES

n employeur «oublie» de transmettre dans les délais légaux votre contrat de travail en CDD, vous n'aurez plus la possibilité d'obtenir des juges, aux prud'hommes, la requalification du contrat en CDI.

Ce sont des milliers de cas contentieux aujourd'hui!

En cas d'accord de branche, les contrats en CDD pourraient être renouvelés jusqu'à cinq ans (normes européennes), les délais de carence entre deux CDD pourraient être remis en cause, favorisant la multiplication de contrats plus courts renouvelés ou pas.

Les CDI de chantier, de mission ou de projet seraient généralisés à toutes les professions, à moindre coût puisque sans versement de la prime de précarité.

C'est la précarisation des emplois qui deviendrait la norme, ce serait alors très vite la disparition de tout emploi stable en CDI.

Déjà 8 jeunes sur 10 sont embauchés aujourd'hui en contrats de plus en plus courts! Si le droit du travail reste très protecteur, c'est parce que plus de 90% des actifs sont couverts par des conventions collectives. Demain si ce projet de loi aboutit, ces garanties pourraient disparaitre, au gré de négociations sous pression, soumises au chantage à l'emploi dans chaque entreprise.